

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 avril 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de
la commune,

10 avril 2026

Date de signature

29 avril 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 28

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Excusé :

M. Hakim FATMI.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-062

Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire expose :

Le dynamisme de la vie associative est l'une des richesses de la vie communale contribuant à son rayonnement et à son développement culturel, éducatif, social et sportifs de ses habitants.

Les critères d'attribution des subventions sont les suivants :

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € (sauf si le montant sollicité est inférieur à ce montant) est accordée :

- Aux associations sportives affiliées lorsqu'elles montent de division,
- Pour l'organisation de l'anniversaire de l'association par tranche de 10 ans,
- Pour la participation d'un club sportif à un championnat national.

Une subvention exceptionnelle de 500 € (sauf si le montant sollicité est inférieur à ce montant) est accordée :

- Pour la participation d'un club sportif à un championnat régional,

Une subvention de 400 €, sauf si le montant sollicité est inférieur à ce montant, est accordée :

- Pour une première demande de subvention effectuée par une association de la commune.

Pour les associations sportives affiliées, la base appliquée suivant le nombre d'adhérents est :

- Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 67 €
- Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 33 €
- Hors Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 18 €
- Hors Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 6 €

Le montant ainsi calculé est un montant plafond auquel l'association peut prétendre.

Sauf avis contraire du Conseil municipal, si l'association – en fonction de ses besoins de l'année – sollicite une subvention inférieure au montant plafond, c'est le montant de la subvention sollicitée qui est retenue.

Les subventions exceptionnelles liées à des événements et/ou projets ne sont mandatées que si la manifestation et/ou l'action a bien eu lieu.

Les manifestations prises en compte pour l'attribution de la bonification « Vie Locale », fixée à 100 € par action, sont la Fête du Cidre & de la Pomme et le Téléthon.

Ne peuvent pas prendre part au vote et au débat, les élus membres du bureau ou du conseil d'administration de certaines associations ou ayant un lien familial avec l'un des dirigeants.

Sont concernés :

- BADMINTON..... Hakim FATMI, président
- USDV..... Luc HITTLER, secrétaire
- ESSR..... Carol TARAVEL CONDAT, présidente
- ACCUEIL & AMITIÉ..... Christian CAPRON, membre du CA
- COMITÉ DE JUMELAGE Christian CAPRON, membre du CA
Patricia SOUDAIS-MESSAGER, trésorière adjointe
Alexandra FORET, membre du CA
Nathalie HAUCHARD, membre du CA
Jacques LEBAS, membre du CA
- LES CARTOPHILES CAUDEBECQUAIS Christian CAPRON, membre du CA
Dominique LEPÊME, conjointe du président
- AS CAUDEBEC Sylvie CHRISTIAENS, agent du collège
Patricia SOUDAIS-MESSAGER, agent du collège
- BEE'S EN SEINE..... Sylvie CHRISTIAENS, trésorière
Didier BOQUET, président
Dominique LEPÊME, secrétaire
- PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE VICTOR HUGO Sylvie CHRISTIAENS, agent du collège
Patricia SOUDAIS-MESSAGER, agent du collège
- COMITÉ DE LA FÊTE DU CIDRE & DE LA POMME..... Sylvie CHRISTIAENS, trésorière
Bastien CORITON, conjointe de la présidente
- SAUVEGARDE & VALORISATION DU PATRIMOINE Sylvie CHRISTIAENS, secrétaire
- COMPAGNIE À L'AIL Sylvie CHRISTIAENS, secrétaire
Nathalie SCHOTT, présidente

- LA BOULE CAUDEBECQUAISE Didier BOQUET, président
- LOISIRS & CULTURE Annic DESSAUX, conjointe du président
- APE/EMP Dominique LEPÊME, agent des écoles
- ACPG-CATM DE CAUDEBEC André RIC, trésorier

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté en Conseil municipal le 21 mars 2023 par délibération n°2023-024,

Considérant,

La nécessité de déterminer chaque année le montant des subventions attribuées aux associations,

- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser les subventions de base et bonifications « Vie Locale » mentionnées dans le tableau ci-dessous :
- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étudier les subventions exceptionnelles suivantes :

B3C : 651 € pour :

- la sortie des jeunes licenciés au Rouen Métropole Basket et l'organisation d'un gala de basket en fin de saison (500 €),
- le remboursement des repas pris par les élus & bénévoles lors de l'installation et du départ des exposants au dernier marché nocturne de la rue Ernest Binet le 29 août 2025 (151 €).

Badminton : 300 € pour

- l'acquisition de volants dont le prix de vente a fortement augmenté depuis 2025 (300 €)

Caudebec Arts Martiaux : 2 100 € correspondant au coût de la formation pour le Certificat de Qualification Professionnel Moniteur d'Arts Martiaux (CQP MAM JUDO), dispensée par la Ligue de Judo de Normandie à l'un des entraîneurs du club.

CNC 76 : 1 500 € correspondant aux frais de réparation des locaux effectués par les bénévoles du club et de l'achat de matériel de sécurité pour les manifestations.

Caudebec Full Contact : 2 800 € pour :

- les frais engagés par le club pour leur participation au championnat du monde WKA en octobre 2025,
- l'organisation du gala Championnat d'Europe de Full Contact en décembre 2026.

Moov' & Caux : 211 € pour l'achat d'une nouvelle sonorisation portative.

Caudebec Tennis Club : 500 € pour l'organisation de l'Open Barre-y-Va qui se déroulera du 10 au 30 mai 2026.

1^{ère} Compagnie d'Arc des Templiers : 500 € pour le 30^{ème} anniversaire du club célébré en mai 2025.

USDV : 838 € afin de participer aux frais engagés par le club lors de la finale du critérium IME et EANM en juin 2025 et pour l'organisation d'un stage pour les jeunes durant les vacances de Pâques ?

Décision du conseil :

Artistic Events : 200 € pour

- l'organisation de la 2^{ème} édition du Salon du Bien-Être en février 2026 (200 €),

Comité des Fêtes : 1 600 € correspondant à la location des sanitaires à l'occasion de la Fête Médiévale et à la mise à disposition du terrain de la Fontenelle. La commune fait appel également à un prestataire pour le feu d'artifice à hauteur de 3 500 €.

Commerces en Seine : 1 000 € pour l'adhésion à la plateforme "Yapla", véritable outil de gestion et de communication intuitifs et performants pour le tissu associatif.

D'Click de Rives-en-Seine : 1 000 € pour l'achat d'éclairage complémentaire pour l'exposition de photos, sous réserve de la mise à disposition dudit matériel à la commune.

Écologie Sociale Solidaire et Responsable : 700 € pour

- l'organisation de la Grande Fête de la Nature en 2026 (500 €),
- la réfection du pont sur le terrain de la Vallée de la Fontenelle (200 €).

Jardins Familiaux : 300 € pour le remplacement de 3 pompes.

Les Arcs en Ciel de Saint-Wandrille : 500 € pour l'organisation d'évènements à la pisciculture de Saint-Wandrille-Rançon.

Club Athlétique Cauchois : 1 750 € pour l'organisation des courses intitulées

- « Les 10 km de Rives-en-Seine » (900 €),
- « Le Trail du Mascaret » (850 €).

Harmonie de Brotonne : 500 € pour le concert du 19 décembre 2025 en l'église Saint-Michel

Team Cœur de Caux Cyclisme : 1 500 € pour l'édition 2026 de Cyclo-Cross Gilbert Lahalle.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2026 pour l'ensemble des subventions de base et bonifications et subventions exceptionnelles ont reçu un avis favorable.

Les subventions de base et bonifications seront versées dans les meilleurs délais.

Les subventions exceptionnelles seront versées après présentation des justificatifs et sous réserve de leur bonne réalisation.

En conclusion, le Conseil municipal approuve les subventions 2026 à l'unanimité, selon le tableau ci-après :

ASSOCIATION SPORTIVES

Aviron Caudebec Vallée de Seine
B3C
Badminton
Caudebec Arts Martiaux
Caudebec Arts Martiaux Aikibudo
CNC76
Full Contact
Moov'&Caux
Tennis
Tir à l'arc
USDV

TOTAL A

Base proposée 2026	Except proposée 2026	Bonification vie locale 2026	Décision CONSEIL 2026
900	0	100	1000
3000	651	200	3851
1513	300	200	2013
2507	2100	200	4807
150	0	0	150
626	1500	0	2126
2000	2800	100	4900
900	211	200	1311
4000	500	0	4500
970	500	100	1570
3312	838	100	4250
19878	9400	1200	30478

AUTRES ASSOCIATIONS

Accueil et Amitié
ACPG/CATM
Amicale des Sapeurs-Pompiers
Amicale Révima
APE-EMP
Artistic Events
AS Caudebec
3 AVFL
Bamisa
3 Bee's en Seine
Boule Caudebecquoise
3 Cartophiles Caudebecquais
3 Cinéma Le Paris Asso
Club Canin du Pont de Brotonne
Club de Bridge
Club du 3ème Âge
Comité de Jumelages et d'Echanges
Comité des Fêtes
Comité Fête du Cidre
Commerces en Seine
COSPC
1 CPN Le Bois des Follets
1 D'Click de Rives-en-Seine
Ecologie Sociale Solidaire & Responsable
1 EntreELLES
Entre 3 Rivières
Jardin en Seine
Jardins Familiaux
1 La Compagnie à l'Ail
Le P'tit Dalot
1 Les Arcs en Ciel de Saint-Wandrille

Base proposée 2026	Except proposée 2026	Bonification vie locale 2025	Total proposé 2026
1500	0	0	1500
1200	0	0	1200
1800	0	100	1900
260	0	0	260
200	0	100	300
0	200	0	200
1120	0	0	1120
0	0	0	0
700	0	0	700
0	0	0	0
700	0	200	900
0	0	0	0
0	0	0	0
150	0	0	150
200	0	100	300
1300	0	0	1300
3000	0	100	3100
2500	1600	0	4100
12000	0	0	12000
5000	1000	0	6000
7554	0	0	7554
100	0	0	100
500	1000	0	1500
1000	700	0	1700
400	0	0	400
750	0	0	750
1200	0	100	1300
900	300	100	1300
400	0	0	400
950	0	100	1050
0	500	0	500

	Les Caux'Médiens	1600	0	0	1600
	Loisirs et Culture	3000	0	0	3000
	Loisirs et Musique	450	0	100	550
	Manéga	700	0	0	700
	Parents d'élèves du collège	80	0	0	80
	Sauvegarde & Valorisation du Patrimoine	500	0	100	600
	Syndicat des Rivières	2000	0	0	2000
1 2	ACPG-CATM sect° cantonale	50	0	0	50
2	Club Athlétique Cauchois	0	1750	0	1750
2	UDSP76	400	0	0	400
2 3	Groupe Archéologique du Val de Seine	0	0	0	0
2	Harmonie Grandcamp	1300	0	0	1300
1 2	Harmonie de Brotonne	0	500	0	500
2	Médaillés Militaires	200	0	0	200
2	Musique Pompiers du Trait	1000	0	0	1000
2	Souvenir Français	350	0	0	350
2	Team Cœur de Caux Cyclisme	0	1500	0	1500
2	Sté Bolbécaise de Protection des Animaux	500	0	0	500
	TOTAL B	57514	9050	1100	67664
	TOTAL A + B	77392	18450	2300	98142

- 1 1ère demande
- 2 association hors commune
- 3 ne demande pas de subvention
- 4 dissolution de l'association

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET